

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES
AFFAIRES FONCIERES

UNITE DE GESTION Du BUDGET PAR OBJECTIF

Rapport Annuel de Performance pour l'année 2021

Mission des domaines de l'Etat et des
affaires foncières

JUILLET 2022



SOMMAIRE

Chapitre premier : Présentation générale des réalisations les plus importantes de la mission pour l'année 2021	3
1-Les réalisations stratégiques les plus importantes de la mission	4
1-1. Présentation de la mission	4
1-2. Les réalisations stratégiques de la mission	5
2- les résultats d'exécution du budget de la mission	6
2-1. les résultats d'exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions selon la nature de la dépense	6
2-2. les résultats d'exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions selon les programmes	8
Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission pour l'année 2021	10
Programme 1 : La Gestion du patrimoine de l'Etat	11
1- Résultats de performance du programme « La gestion du patrimoine de l'Etat »	12
❖ Objectif stratégique 1.1 : la bonne gouvernance des biens domaniaux	12
✓ L'indicateur 1.1.1 taux d'affectation des immeubles domaniaux agricoles	12
✓ L'indicateur 1.1.2 : taux d'affectation des immeubles domaniaux non agricoles	13
✓ L'indicateur 1.1.3 : taux de la mise à disposition des fonds fonciers	14
2- Résultats de l'exécution du budget du programme	15
✓ selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)	15
✓ selon les sous programmes et les activités (Crédits de paiement)	17
Programme 2 : Protection du patrimoine de l'Etat	20
1- Résultats de performance du programme « Protection du patrimoine de l'Etat »	21
❖ Objectif stratégique 2.1 : Garantir la protection optimale du patrimoine de l'Etat et la préservation de ses droits	21
✓ L'indicateur 2.1.1 le taux d'intervention pour la protection du patrimoine de l'Etat	22
2- Résultats de l'exécution du budget du programme	24
✓ selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)	24
✓ selon les sous programmes et les activités (Crédits de paiement)	26
Programme 9 : pilotage et appui	27
1- Résultats de performance du programme « Pilotage et appui »	28
❖ Objectif stratégique 9.1 optimiser la gouvernance et la gestion des ressources	28
✓ L'indicateur 9.1.1 : Efficacité du programme pilotage et appui	28
2- Résultats de l'exécution du budget du programme	30
✓ selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)	30
✓ selon les sous programmes et les activités (Crédits de paiement)	31

Chapitre premier

Présentation générale des réalisations les plus importantes de la mission pour l'année 2021

1) Les réalisations stratégiques les plus importantes de la mission :

1.1. Présentation de la mission

La mission du ministère des domaines de l'État et des affaires foncières consiste à la délimitation, recensement et protection du domaine de l'Etat. Elle tient d'une part à préserver la richesse nationale de la perte, la négligence et l'exploitation illégale, et d'autre part à l'affectation optimale du bien domanial et son exploitation pour stimuler l'économie à travers :

- La régularisation des situations foncières.
- La création des réserves foncières pour les générations futures.
- Exécution et mise en place des projets de développement, y compris les infrastructures, les équipements collectifs et les investissements privés.
- Développement du cadre législatif et réglementaire.
- Etablissement des règles de bonne gouvernance dans le domaine de la gestion du domaine de l'Etat et œuvrer à l'ouverture de la mission sur son environnement extérieur.

Vue que le secteur foncier représente des problématiques structurales et réglementaires, la stratégie de la mission s'articule autour de la valorisation du foncier à l'économie du pays et au service de l'investissement avec la bonne exploitation et gestion des biens et la création de la richesse, ainsi la garantie des droits des utilisateurs du service d'enregistrement.

La stratégie du secteur domanial et foncier repose sur les principaux axes stratégiques suivants :

- 1) **La récupération des biens spoliés et leur réaffectation,**
- 2) **Accroître les ressources financières de l'Etat,**
- 3) **Débloquer les situations foncières des projets,**
- 4) **Simplifier les procédures.**

La structuration des programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières se compose de deux programmes opérationnels (programme de la gestion du patrimoine de l'Etat et programme de protection du patrimoine de l'Etat) et du programme pilotage et appui

1.2. Les réalisations stratégiques de la mission

La mission du domaine de l'Etat et des affaires foncières a œuvré en 2021 pour apporter des solutions afin de surmonter les problèmes, notamment concernant les situations foncières qui ont un impact sur l'avancement et la réalisation des projets publics.

La mission a également cherché à accélérer le traitement des dossiers fonciers en suspens et à prêter l'attention nécessaire à la gestion des terres domaniales agricoles et à les protéger des agressions en activant les mécanismes nécessaires à cet effet en l'appuyant à devenir un vecteur du développement agricole, en plus d'imposer un contrôle administratif sur les biens domaniaux non agricoles alloués au profit des structures administratives et des entreprises publiques, ainsi que la volonté d'améliorer le traitement des dossiers contentieux.

Les réalisations majeures de la mission en 2021 sont :

• Dans le domaine de gestion du patrimoine de l'état :

- la régularisation de 32% des immeubles à régulariser afin de libérer l'emprise foncière au profit de projets publics.
- un taux de réalisation de 60 % des immeubles faisant l'objet d'approbation par décret de sa délimitation au profit du domaine privé de l'Etat par rapport aux surfaces faisant l'objet de recensement par les commissions de recensement et de la délimitation des terrains appartenant au domaine privé de l'Etat et dont ses plans de travaux ont été réalisés.
- L'enregistrement de 57 % des immeubles dont on a déposé des demandes d'enregistrement au profit du domaine privé de l'Etat.
- l'affectation de 37 % des biens domaniaux agricoles susceptible d'être affectés.
- l'affectation de 44,57 % des biens de l'état non agricoles susceptible d'être affectés.

• Dans le domaine de la protection du patrimoine de l'Etat :

- 108 opérations d'apurement des immobiliers du domaine privé de l'état situé au Grand Tunis,
- Promulgation de 1351 jugements au profit de l'état ce qui représente 48 % du nombre total des jugements,
- l'exécution de 2460 rapports d'expertises au niveau régional soit un taux de 88,72 % de tout type d'expertises demandés.
- l'exécution de 3287 rapports d'expertises au niveau central soit un taux de 88 % de tout type d'expertises demandés.
- 90 % des remarques des rapports de contrôle ont été approuvées d'une façon définitive.

2) Les résultats d'exécution du budget de la mission :

2.1. Les résultats d'exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions selon la nature de la dépense

Tableau 1 : Exécution du budget de la mission des domaines de l'État et des affaires foncières pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2021 (L. F Complémentaire) (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
Dépenses de Rémunérations	Crédits de paiement	56 950	56 706	-244	99,57
Dépenses de gestion	Crédits de paiement	7 010	7 429	419	105,98
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	833	784	-49	94,12
	Crédits de paiement	833	784	-49	94,12
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	14 090	13 651	-439	96,88
	Crédits de paiement	12 657	13 945	1 288	110,18
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
TOTAL	Crédits d'engagement	78 883	78 570	-313	99,60
	Crédits de paiement	77 450	78 864	1 414	101,83

(*) Hors ressources propres des établissements

Les dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour l'année 2021 se sont élevées à **78 864 mille dinars** (ce qui représente **101,83 %** du budget total prévisionnel de la mission pour l'année 2021), réparties selon la nature de la dépense (Crédits de paiement) comme suit :

➤ **Dépenses de Rémunération : 56 706 mille dinars** (ce qui représente **71,9 %** du total des dépenses de la mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **99,57%** des prévisions des dépenses de rémunération pour 2021).

➤ **Dépenses de gestion : 7 429 mille dinars** (ce qui représente **9,42%** du total des dépenses de la mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **105,98 %** des prévisions des dépenses de gestion pour 2021).

➤ **Dépenses d'interventions : 784 mille dinars** (ce qui représente **1 %** du total des dépenses de la mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **94,12 %** des prévisions des dépenses d'interventions pour 2021).

➤ **Dépenses d'investissements : 13 945 mille dinars** (ce qui représente **17,68 %** des dépenses totales de la mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **110,18 %** des prévisions des dépenses d'investissements pour 2021).

2.2. Les résultats d'exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions selon les programmes

Tableau 2 : Exécution du budget de la mission des domaines de l'État et des affaires foncières pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Répartition par programmes

Unité : mille dinars

Programmes		Prévisions 2021 (L. F Complémentaire) (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
PROGRAMME N° 1 La Gestion du patrimoine de L'Etat	Crédits d'engagement	16 883	16 607	-276	98,37
	Crédits de paiement	16 633	16 468	-165	99,01
PROGRAMME N° 2 Protection du Patrimoine de L'Etat	Crédits d'engagement	33 336	35 600	2 264	106,79
	Crédits de paiement	33 336	35 552	2 216	106,65
PROGRAMME N° 9 Pilotage et Appui	Crédits d'engagement	28 664	26 363	-2 301	91,97
	Crédits de paiement	27 481	26 844	-637	97,68
TOTAL GENERAL	Crédits d'engagement	78 883	78 570	-313	99,60
	Crédits de paiement	77 450	78 864	1 414	101,83

(*) Hors ressources propres des établissements

Les dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour l'année 2021 se sont élevées à **78 864 mille dinars** (ce qui représente **101,83 %** du budget total prévisionnel de la mission pour l'année 2021), réparties selon les programmes comme suit :

- ✚ **Programme de la gestion du patrimoine de l'Etat : 16 468 mille dinars** (soit **20,88%** du total des dépenses de mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **99,01%** des prévisions des dépenses du programme de la gestion du patrimoine de l'état pour l'année 2021), et pourtant ce programme n'a pas pu atteindre durant l'année 2021 les valeurs prévues des indicateurs et cela revient aux causes qui seront détaillées dans la partie relative aux résultats d'exécution du budget du programme de la gestion du patrimoine de l'Etat (répartition selon sous programmes et activités).

- ✚ **Programme de la protection du patrimoine de l'État : 35 552 mille dinars** (ce qui représente **45,08%** du total des dépenses de mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **106,65%** des prévisions des dépenses du programme de la protection du Patrimoine de l'État pour l'année 2021) et cela est dû essentiellement au détachement du fond de soutien de délimitation du capital foncier au programme Protection du Patrimoine de l'Etat, et en notant que les crédits réalisés de ce fond peuvent dépasser celles programmés vu la spécificité de ce fond, ainsi cet écart n'a pas d'effet sur la performance.

- ✚ **Programme de pilotage et appui : 26 844 mille dinars** (ce qui représente **34,04%** du total des dépenses de mission pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **97,68 %** des prévisions des dépenses du programme de pilotage et appui pour 2021) et cela est dû au détachement du fond de soutien de délimitation du capital foncier au programme Protection du Patrimoine de l'Etat, ainsi que l'enregistrement de crédits complémentaires de **2 millions dinars** par le décret-loi N° 3 de l'année 2021 daté du 15 Novembre 2021 relatif à la loi de finances complémentaire de l'année 2021 ce qui a améliorer la performance du programme Pilotage et Appui par rapport aux résultats de l'année 2020 cependant, la performance n'a pas atteint les valeurs souhaitées grâce au non achèvement de la répartition de tous les éléments de la section de la gestion entre les différents programmes et sous programmes.

Deuxième chapitre
Présentation de l'exécution des
programmes de la mission
Pour l'année 2021

Programme

« Gestion du patrimoine de l'Etat »

Responsable du programme : Mr. HZAMI Mohammed,
Directeur général des immeubles agricoles

À partir du 01 Janvier 2020

1) Résultats de performance du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » :

Ce programme est chargé d'élaborer, piloter et mettre en œuvre la stratégie de la mission pour assurer l'allocation optimale des biens de l'Etat à travers des mécanismes d'affectation, d'épuration et de régulation pour les mettre à la disposition des projets d'investissements publics et privés tout en préservant les réserves foncières agricoles du morcellement, de la spoliation et l'exploitation illégale et ce à travers les axes stratégiques suivants :

- La gestion des immeubles domaniaux et des biens meubles et leur mise à disposition de l'investissement public et privé.
- La régularisation de la situation des occupants licites des terrains domaniaux agricoles, des occupants des agglomérations urbaines construites sur des terrains domaniaux ainsi que les occupants des biens des étrangers.
- La contribution à la création des opportunités d'emploi au profit des diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que toute autres catégories de demandeurs d'emploi.

❖ L'objectif stratégique 1.1: la bonne gouvernance des biens domaniaux

Cet objectif traduit l'orientation de la politique publique véhiculée par le programme pour permettre au « foncier domanial » de contribuer au développement de l'économie à travers la gestion optimale des biens immeubles de l'Etat (agricoles et non agricoles) ainsi que les biens meubles à travers l'affectation optimale de ces biens à travers des mécanismes prédéfinis.

Cet objectif n'a pas atteint le niveau de performance escompté au vu des résultats « moyens » des indicateurs qui s'y rapportent

Indicateur 1.1.1 taux d'affectation des immeubles domaniaux agricoles

Unité d'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021/ Prévisions 2021 (2) / (1)	Valeur cible	Année
<i>pourcentage</i>	44,81	39,40	55,68	36,99	66,43	67,7	2023

- Analyse des écarts entre réalisations et prévisions de l'indicateur pour l'année 2021

Le taux d'affectation des terres domaniales agricoles a atteint 36.99 % alors que les prévisions du programme s'élevaient à 55.68% ; ainsi le taux de réalisation du programme a été de 67% représentant un niveau de performance « acceptable » au vu des répercussions de la crise sanitaire et au vu aussi :

- Des problématiques relatives lors de l'application de l'arrêté commun du 21 janvier 2020 relatif à l'actualisation de la valeur locative des « superficies domaniales agricoles structurées » et des « SMVDA vu que cet arrêté ne prend pas en considération les situations de « prolongement de « la durée de location ». Ainsi, ce dit arrêté est en cours d'amendement et les projets de « contrats » de location ont été mis en mode « stand by » jusqu' à amendement de cet arrêté
- La faible cadence de la tenue des commissions régionales des terres domaniales agricoles
- Le faible taux d'exécution des décisions de déchéance et d'évacuation de ces terres domaniales agricoles par les autorités régionales.
- La réduction des déplacements et des missions d'inspection sur le terrain au vu du contexte sanitaire.
- Le nombre réduit des bénéficiaires de la régularisation suite au décret 2015-1870 qui ont manifesté leurs prédispositions à régulariser leurs situations en signant les contrats et en payant les montants correspondants.

Indicateur 1.1.2 : Taux d'affectation des immeubles domaniaux non agricoles

Unité d'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021/ Prévisions 2021 (2) / (1)	Valeur cible	Année
<i>pourcentage</i>	54,08	58,23	66,79	44,57	66,73	74,65	2023

- Analyse des écarts entre réalisations et prévisions de l'indicateur pour l'année 2021

Le taux d'affectation des terres domaniales agricoles a atteint 44.57 % alors que les prévisions du programme s'élevaient à 66.79% ; ainsi le taux de réalisation du programme a été de 67% représentant un niveau de performance « acceptable » au vu des répercussions de la crise sanitaire et au vu aussi :

- La complexité des opérations d'affectation des terres domaniales agricoles (tenue de la commission consultative des opérations immobilières et ce après avis des ministères concernés)
- La non exploitation de l'application informatique destinée au suivi des agglomérations urbaines au niveau régional

Indicateur 1.1.3 taux de la mise à disposition des réserves foncières

Unité d'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021/ Prévisions 2021 (2) / (1)	Valeur cible	Année
<i>pourcentage</i>	30,29	59,15	60	45,3	75,5	62	2023

- Analyse des écarts entre réalisations et prévisions de l'indicateur pour l'année 2021

L'indicateur a atteint le taux de 45.3% alors que les prévisions étaient de l'ordre de 60% pour avoir un taux de réalisations de l'ordre de 75.5% et ce pour les raisons suivantes :

❖ Au niveau des opérations d'acquisition

32% des parcelles faisant objet de demandes d'acquisitions pour mise à la disposition au profit de projets publics ont été régularisées alors que les prévisions avoisinaient 42% pour aboutir à un taux de réalisations « satisfaisant » de l'ordre de 76% au vu de l'interférence d'acteurs externes au programme concourant à la réalisation de cet objectif (l'OTC , l'enregistrement des contrats et le transfert des propriétés) et au des changements successifs à la tête du ministère engendrant un retard au niveau de la parution des décrets d'expropriation au J.O.R.T

❖ Au niveau des opérations de délimitation

60% des parcelles ayant été délimitées par les commissions régionales de délimitations et de consignations du domaine privé de l'Etat ont vu paraître leur décret de délimitation publié au journal officiel alors que les prévisions étaient de l'ordre de 65% (pour les parcelles qui sont au stade de l'élaboration des rapports finaux) ce qui est un taux de réalisation très satisfaisant (92%) au vu du « rétrécissement » du « parc foncier domanial » « délimitables » dans certains gouvernorats.

❖ Au niveau des opérations d'enregistrement

65% représente le taux prévu pour les opérations d'enregistrement des parcelles faisant l'objet de demandes d'immatriculation au profit de l'Etat pour l'année 2021 au vu des demandes d'enregistrement présentés par la direction de la délimitation aux succursales du tribunal immobilier.

Ainsi, 57 % de ces parcelles ont été enregistrées au profit du domaine privé de l'Etat représentant un taux de réalisation de l'indicateur de l'ordre de 87%.

Ainsi pour l'amélioration de la performance du programme, les mesures suivantes seront prises :

- La sensibilisation de tous les intervenants pour l'utilisation des applications informatiques mises à leur disposition
- La sensibilisation des bénéficiaires de la régularisation conformément aux dispositions du décret 2015-1870 pour la conclusion des contrats et le paiement de leurs dus.
- L'appropriation par les intervenants aux différents niveaux de responsabilités des concepts relatifs à la gestion budgétaire axée sur la performance, aux techniques de reporting et à l'utilisation des applications informatiques
- Augmenter la cadence de la tenue des réunions de la commission nationale de cession pour permettre le traitement d'un plus grand nombre de dossiers.

2. Résultats de l'exécution du budget du programme :

✓ Selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

• Les dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021 se sont élevées à **16 468 mille dinars** et le taux de réalisation a atteint **99,01%** des dépenses prévues pour le programme pour l'année 2021, ventilées selon la nature de la dépense comme suit :

➤ **Dépenses de rémunération : 15 505 mille dinars** (ce qui représente **94,15 %** des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **99,35 %** des prévisions des dépenses de rémunération du programme pour l'année 2021).

➤ **Dépenses de gestion : 196 mille dinars** (ce qui représente **1,19 %** des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **94,69 %** des prévisions des dépenses de gestion du programme pour l'année 2021).

➤ **Dépenses d'investissements : 767 mille dinars** (ce qui représente **4,66 %** des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **93,54%** des prévisions des dépenses d'investissements du programme pour l'année 2021).

**Tableau 3 : Exécution du budget du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021
par rapport aux prévisions
Selon la nature de la dépense**

Unité : mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2021 (L. F Complémentaire) (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
Dépenses de Rémunérations	Crédits de paiement	15 606	15 505	-101	99,35
Dépenses de gestion	Crédits de paiement	207	196	-11	94,69
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	1 070	906	-164	84,673
	Crédits de paiement	820	767	-53	93,54
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
TOTAL	Crédits d'engagement	16 883	16 607	-276	98,365
	Crédits de paiement	16 633	16 468	-165	99,01

(*) Hors ressources propres des établissements

✓ Selon les sous programmes et les activités (Crédits de paiement)

• Les dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021 sont réparties selon les sous-programmes et les activités comme suit :

✓ **Le sous-programme Gestion des immeubles domaniaux agricoles (l'activité : processus de la gestion des immeubles domaniaux agricoles) : 3 576 mille dinars** (ce qui représente **21,72%** du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » de 2021 et un taux de réalisation de **104,07 %** des prévisions de dépenses du sous-programme « Gestion des immeubles domaniaux agricoles » pour l'année 2021).

✓ **Le sous-programme Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'état (l'activité : processus de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'état) : 6 008 mille dinars** (ce qui représente **36,48 %** des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **100,84 %** des prévisions des dépenses du sous-programme «Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'état » pour l'année 2021).

✓ **Les sous-programmes Suivi de la gestion des immeubles domaniaux et des biens meubles de l'état au niveau régional (Les activités : contribution régionale à la gestion des immeubles domaniaux agricoles et non agricoles et des biens meubles de l'état) : 6 884 mille dinars** (ce qui représente **41,8 %** des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **95,1 %** des prévisions des dépenses des sous-programmes Suivi de la gestion des immeubles domaniaux et des biens meubles de l'état au niveau régional l'année 2021).

**Tableau 4 : Exécution du budget du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021
par rapport aux prévisions**

Répartition par sous-programmes et activités (Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Sous Programmes	Activités	Prévisions 2021	Réalizations 2021		Réalisations par rapport aux prévisions
		(L. F Compl)		Montant	Taux de réalisation
		(1)	(2)	(2) - (1)	(2) / (1)
SOUS PROGRAMME N° 1.1	Activité 1				
Gestion des immeubles domaniaux agricoles	Processus de la gestion des immeubles domaniaux agricoles	3 436	3 576	140	104,07
SOUS PROGRAMME N° 1.2	Activité 2				
Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'Etat	Processus de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'Etat	5 958	6 008	50	100,84
SOUS PROGRAMME N° 1. (24)	Activité 3				
Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'Etat au niveau régional	Contribution régionale à la gestion des immeubles domaniaux agricoles et non agricoles et des biens meubles de l'état	7 239	6 884	-355	95,10
	TOTAL GENERAL	16 633	16 468	-165	99,01

(*) Hors ressources propres des établissements

L'ensemble des dépenses du programme pour l'année 2021 a atteint 16 468 mille dinars représentant un taux de réalisations de 99.01 % de l'ensemble des révisions du programme.

La répartition des crédits au sein du programme a connu certaines modifications vu que les crédits initialement affectés au projet « enregistrement et délimitations fonciers » faisant partie du sous-programme 2 étaient insuffisantes pour la régularisation des factures non payées dans le cadre de la convention cadre entre le ministère et l'Office de Topographie Et cartographie pour la délimitation du domaine privé de l'Etat pour les années 2018, 2019 et 2020 pour un montant de 228.389,298 Mille dinars ce qui a nécessité **un transfert des crédits des projets « réalisations de lotissements parcellaires » et « études foncières » relevant de la première activité .**

Le volume des crédits consommés affectés la première activité du programme (processus de la gestion des immeubles domaniaux agricoles) a atteint 3576 mille dinars par rapport à des prévisions de l'ordre de 3436 Mille dinars représentant un taux de réalisations de l'ordre de 104.07 % et ce au **vu de l'augmentation de la masse salariale** et malgré la baisse conséquente du volume des dépenses d'investissements (186,763 Mille dinars réalisés pour 320 Mille dinars prévus représentant un taux de réalisation limité à 58%) **et ce à cause de la non conclusion de l'appel d'offres relatif à l'achat de véhicule (appel d'offres infructueux) ainsi le non aboutissement de la consultation relative à maintenance du matériel topographique ce qui a négativement affecté la performance du programme.**

Les dépenses totales relatives à l'activité « processus de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des biens meubles de l'Etat » ont atteint 6008 Mille Dinars alors que les prévisions avaient été estimés à 5958 Mille Dinars ce qui représente un taux de réalisations de l'ordre de 100.84 %. **Cet écart est dû à un transfert de crédits** pour permettre la régularisation des factures des années antérieures dans le cadre du marché cadre conclu entre le ministère et l'Office de Topographie et Cartographie pour la délimitation du domaine privé de l'Etat.

Le volume de consommation des crédits affectés à la troisième activité « contribution régionale à la gestion des immeubles domaniaux agricoles et non agricoles et des biens meubles de l'Etat » qui sont destinés essentiellement à la rémunération des ressources humaines a atteint 6884 Mille dinars pour des prévisions de l'ordre de 7239 Mille dinars représentant un taux de réalisations de l'ordre de 95.10 %

Programme 2 :
« Protection du patrimoine de l'État »

Responsable de programme : Mr. Anouar ABDA
Directeur Général de recensement des Biens Publics
A partir du 03 Août 2020

1) Résultats de performance du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » :

Le Programme « protection du patrimoine de l'état » vise à assurer la protection des biens de l'Etat par divers moyens et à différentes étapes afin de pouvoir la valoriser et assurer sa contribution à la réalisation du développement économique et social du pays.

La stratégie du programme "Protection du patrimoine de l'état " s'inscrit dans le cadre de l'effort de l'Etat pour assurer la protection des biens privés et publics, et dans le cadre de la gouvernance de la gestion et la protection des biens publiques.

Cette protection se matérialise à travers les interventions menées par les structures du programme (La direction générale du recensement des biens publics, la direction générale d'expertises, la direction générale du contentieux de l'Etat et l'instance Générale de Contrôle des Domaines et des Affaires Immobilières de l'Etat), qui reflètent clairement la vocation transversale jouée par la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

L'Office National de la Propriété Immobilière, en tant qu'acteur public affilié au Programme de Protection des Domaines de l'Etat, contribue indirectement à l'atteinte de l'objectif du programme en développant le système national du cadastre immobilier en développant un système média complet de traitement des données cadastrales et de numérisation des documents.

❖ **Objet stratégique : Garantir la protection optimale du patrimoine de l'Etat et la préservation de ses droits**

Ce programme vise à parvenir à la protection optimale des biens de l'État et à préserver ses droits en recensant, et évaluant ces biens puis en surveillant les manières d'en disposer et de les défendre en cas d'atteinte, En rapport avec cet objectif stratégique, des travaux ont été menés pour développer la contribution de biens publics dans le soutien à l'investissement en accélérant le rythme de réalisation des grands projets et en réduisant leur durée, et pour l'atteinte d'une intervention efficace et efficiente dans le domaine de la gouvernance de la gestion des deniers publics et la lutte contre la corruption, la protection des biens publics et le lancement de l'inventaire et de l'évaluation des biens de l'État

Les structures affiliées au programme ont pu réaliser des résultats de performance supérieurs aux prévisions au cours de l'année 2021, alors que malgré le manque des moyens matériels, une amélioration a été constatée dans les indicateurs opérationnels des structures.

✓ **L'indicateur 2.1.1.** Le taux d'intervention pour la protection des biens de l'Etat

Unité d'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021/ Prévisions 2021 (2) / (1)	Valeur cible	Année
<i>pourcentage</i>	55,59	51,59	57,59	66,4	115,29	66,53	2023

- Analyse des écarts entre réalisations et prévisions de l'indicateur pour l'année 2021

L'indicateur des taux d'interventions pour protéger les biens de l'État au cours de l'année 2021 a connu une amélioration remarquable, atteignant 66,4% alors qu'il a été prévu d'atteindre la valeur de 57,59 % durant la même année, soit un taux de réalisation de 115,29 %, et une augmentation de 7,22 % par rapport à l'année 2020, maintenant ainsi la même tendance d'augmentation des performances du programme.

Cela est dû aux structures qui mettent tout en œuvre pour atteindre l'objectif malgré la faiblesse des capacités matérielles et humaines disponibles. De plus, les mesures exceptionnelles imposées par la pandémie de Corona ont été atténuées, car les enquêtes sur le terrain ont repris dans certaines zones qui avaient été annulées ou reportées auparavant.

Le programme rencontre de nombreuses difficultés dans l'élaboration d'indicateurs de performance dont les plus importantes sont :

- L'intervention de plusieurs parties dans le projet d'inventaire des biens de l'État.
- L'absence de données précises liées aux biens fonciers de l'Etat et le manque de ressources matérielles et humaines nécessaires pour les contrôler et les évaluer, ce qui se traduit par une réponse lente aux demandes d'expertise.
- Le coût matériel élevé du processus d'inventaire et la longue durée nécessaire pour achever cette opération.
- Le fait de confier au corps général de contrôle la réalisation de nombreux travaux d'inspection non programmés tels que des recherches et des enquêtes sur les nombreuses répétitions et plaintes reçues par le Ministère, activité qui absorbe la plus grande partie des capacités humaines et matérielles de l'autorité, ce qui affecte négativement le rythme de réalisation des tâches programmées annuellement.
- Le grand nombre de modifications et de changements dans certains projets opérés par l'administration porteuse du projet saisi à une date ultérieure de l'achèvement des opérations d'expertise, ce qui nécessite de refaire les

enquêtes foncières en cas d'incompatibilité des plans, ce qui affecte négativement le délai de traitement pour le reste des dossiers ordinaires et urgents.

Ainsi pour l'amélioration de la performance du programme, les mesures suivantes seront prises :

- Activer les réformes structurelles des administrations publiques dans le sens de leur accorder une autonomie administrative et financière pour assurer plus d'efficience et d'efficacité.
- Renforcer les sessions des formations au profit des experts hautement qualifiés dans divers domaines tels que l'agriculture, l'ingénierie mécanique, électrique et énergétique, en plus des experts comptables et financiers.
- Sensibiliser les trésoriers régionaux pour fournir aux experts une liste des prix de l'immobilier extraite du système Rafeeq.
- Se conformer aux normes internationales d'évaluation et d'Audit lors des missions de contrôle et d'inspection
- Mise en place d'une base de donnée pour l'exploitation et la valorisation des recommandations des missions de contrôle, évaluation et d'inspection et extraction d'une cartographie des risques pour cibler les interventions des missions de contrôle sur une approche basée sur les risques
- Suivi plus minutieux de l'adoption des recommandations des missions de contrôle, évaluation et d'inspection
- Développer les capacités des auditeurs-contrôleurs pour l'utilisation des applications informatiques lors des missions de contrôle et d'audit
- Travailler à l'élaboration de la stratégie de communication du comité général de contrôle par la publication des rapports de missions de contrôle, audit, évaluation et d'inspection, et tout en veillant à la législation relative à la protection des données personnelles, et ce après la publication du décret relatif à la publication des rapport d'audit et de contrôle

2) Résultats de l'exécution du budget du programme

✓ Selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

• Les dépenses totales du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021 se sont élevées à **35 552 mille dinars** et le taux de réalisation a atteint **106,65 %** des dépenses prévues pour le programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, ventilées selon la nature de la dépense comme suit :

➤ **Dépenses de rémunération : 21 403 mille dinars** (ce qui représente **60,21%** des dépenses totales du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **99,53%** des prévisions des dépenses de rémunération du programme pour l'année 2021).

➤ **Dépenses de gestion : 3 404 mille dinars** (ce qui représente **9,57%** des dépenses totales du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **114,15%** des prévisions des dépenses de gestion du programme pour l'année 2021).

➤ **Dépenses d'investissements : 10 745 mille dinars** (ce qui représente **30,22%** des dépenses totales du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021, et un taux de réalisation de **121,41 %** des prévisions des dépenses d'investissements du programme pour l'année 2021).

**Tableau 5 : Exécution du budget du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat »
pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Selon la nature de la dépense**

Unité : mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2021 (L. F Complémentaire) (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
Dépenses de Rémunérations	Crédits de paiement	21 504	21 403	-101	99,53
Dépenses de gestion	Crédits de paiement	2 982	3 404	422	114,15
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	8 850	10 793	1 943	121,95
	Crédits de paiement	8 850	10 745	1 895	121,41
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
TOTAL	Crédits d'engagement	33 336	35 600	2 264	106,79
	Crédits de paiement	33 336	35 552	2 216	106,65

(*) Hors ressources propres des établissements

Les dépenses totales du Programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021 ont atteint la valeur de 35 552 mille dinars soit un taux de réalisation de 106,65 % par rapport aux prévisions de la même année, ainsi le budget du programme a réalisé une augmentation de 300 mille dinars par la loi complémentaire du budget de l'année 2021 par rapport aux crédits affectés dans la loi initiale du budget.

Ainsi, le Programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » a pu exécuté le budget alloué en coordination avec le programme « Pilotage et appui », ce qui explique l'amélioration de la performance et la demande de soutien des activités avec les ressources matérielles et humaines.

✓ Selon les sous programmes et les activités (Crédits de paiement)

Les dépenses totales du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat » pour l'année 2021 sont réparties selon le seul sous-programme « **Protection du Patrimoine de l'Etat et préservation de ses droits** » qui contient l'activité « **Protection du Patrimoine de l'état** » comme suit :

**Tableau 6 : Exécution du budget du programme « Protection du Patrimoine de l'Etat »
pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Répartition par sous-programmes et activités (Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Sous Programmes	Activités	Prévisions 2021	Réalizations 2021	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(L. F Compl)		Montant	Taux de réalisation
		(1)	(2)	(2) - (1)	(2) / (1)
SOUS PROGRAMME N° 2.1	Activité 1				
Protection du Patrimoine de l'état et préservation de ses droits	Protection du Patrimoine de l'état	33 336	35 552	2 216	106,65
TOTAL GENERAL		33 336	35 552	2 216	106,65

(*) Hors ressources propres des établissements

Programme 9
« Pilotage et appui »

Responsable du programme :

Mr. Ridha JBELI

Directeur général des services communs

A partir du 01 Janvier 2020

1) Résultats de performance du programme « Pilotage et appui » :

Le programme « Pilotage et appui » vise à mettre en place une administration moderne fondée sur l'utilisation des technologies modernes et la fourniture des moyens matériels et humains nécessaires pour servir les parties prenantes du secteur.

A cet effet, la stratégie du programme « Pilotage et appui » a été définie afin d'atteindre les objectifs fixés consistant à fournir le soutien humain et matériel nécessaire à tous les programmes pour qu'ils jouent leur rôle de la manière la plus efficace tout en assurant la coordination et l'activation du dialogue de gestion entre les différentes parties, en modernisant l'administration et en améliorant ses relations avec les acteurs du secteur. Cette stratégie vise également la réduction des écarts enregistrés entre les femmes et les hommes, et en général entre toutes les catégories sociales, en consacrant le principe d'égalité des hommes et des femmes en respectant la parité dans l'attribution des avantages tels que l'attribution des postes fonctionnels et le renforcement de la nomination des femmes dans les postes à haute responsabilité, en plus de la participation aux formations et les stages à l'étranger.

Pour cela, le plan du programme « Pilotage et appui » se base généralement sur l'amélioration du pilotage et de la gestion des ressources.

❖ Objectif stratégique 9.1 : optimisation de la gouvernance et de la gestion des ressources

Cet objectif vise , dans le cadre des orientations stratégiques nationales , l'amélioration de la qualité des services administratifs à travers le renforcement des structures régionales ce qui permettrait l'amélioration de la qualité des service rendus aux usagers au niveau central et régional en appuyant les programmes opérationnels de la mission (P1 et P2) et ce par l'optimisation de l'affectation des ressources humaines, projets et budget de fonctionnement entre les programmes opérationnels , sous programmes et activités.

✓ Indicateur 9-1-1 : efficience du programme « pilotage et appui »

Unité d'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021/ Prévisions 2021 (2) / (1)	Valeur cible	Année
pourcentage	--	30	30	34	113	28	2023

Analyse des écarts entre réalisations et prévisions de l'indicateur pour l'année 2021

L'objectif visé est la réduction progressive de la part des crédits affectés au programme pilotage et appui comparé au budget global de la mission à travers une allocation optimale des différentes ressources (personnel, projet, budget de fonctionnement) entre les deux programmes opérationnels de la mission. L'indicateur devrait être inférieur de 100% pour traduire une atteinte de l'Objectif.

Au cours de l'année 2021, les crédits affectés au programme « Pilotage et appui » s'élevaient à 26 844 Mille Dinars tandis que le budget global de la mission a atteint 78 864 Mille Dinars.

Ainsi, l'indicateur de l'efficacité du Programme a atteint la valeur de 34 % pour une prévision de 30 %, Il en découle que le taux de réalisation de l'indicateur a atteint 113 %.

Cet écart est dû essentiellement à :

- La non répartition de tous les articles relevant du budget de fonctionnement au niveau des programmes et sous-programmes.
- Les dépenses relatives à la rubrique « interventions publiques » sont supportés par le Programme « pilotage et appui ».
- La majorité des « dépenses d'investissement » de la mission sont supportés par le programme « pilotage et appui ».

En considération du contexte spécifique de la situation des finances publiques en général et du budget de la mission « domaines de l'Etat et des affaires foncières » en particulier, le programme s'engage à améliorer le suivi des priorités stratégiques de la Mission par une gouvernance basée sur la rationalisation des dépenses dans la limite des besoins importants pour l'atteinte de l'objectif, et ce par l'introduction du contrôle interne budgétaire et assurer la soutenabilité budgétaire.

Ainsi pour l'amélioration de la performance du programme, les mesures suivantes seront prises :

- La poursuite de la répartition du personnel entre programmes et la diminution de la masse salariale du programme « Pilotage et appui »
- La poursuite de la répartition des dépenses de gestion entre programmes et sous programmes.
- La poursuite de la répartition des dépenses d'interventions entre programmes.
- L'amélioration du rôle des programmes opérationnels dans les investissements directs.

2) Résultats de l'exécution du budget du programme

✓ Selon la nature de la dépense

L'ensemble des dépenses du Programme « Pilotage et Appui » pour l'année 2021 a atteint 26 844 Mille Dinars représentant un taux de réalisation des prévisions du programme de l'ordre de 97,68 % réparties par nature de dépense ainsi :

Les dépenses de rémunérations s'élèvent à 19 798 Mille Dinars (73,75 % des dépenses du programme pour 2021 et un taux de réalisation des prévisions des dépenses de rémunérations de l'ordre de 99,79 %). Ainsi il faut noter que des crédits complémentaires de l'ordre de 2 millions de dinars ont été inscrits par le décret-loi numéro 3 de l'année 2021 publié le 15 Novembre 2021 relatif à la loi des finances complémentaire de l'année 2021.

➤ **Les dépenses de gestion** s'élèvent à 3 829 Mille Dinars (14,26 % des dépenses du programme pour 2021 et un taux de réalisation des prévisions des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 100,21 %).

➤ **Les dépenses d'interventions** s'élèvent à 784 Mille Dinars (2,92 % des dépenses du programme pour 2021 et un taux de réalisation des prévisions des dépenses d'intervention de l'ordre de 94,12 %).

➤ **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 2 433 Mille Dinars (9,06 % des dépenses du programme pour 2021 et un taux de réalisation des prévisions des dépenses d'intervention de l'ordre de 81,45 %).

**Tableau 7 : Exécution du budget du programme « Pilotage et appui »
pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Selon la nature de la dépense**

Unité : mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2021 (L. F Complémentaire) (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
Dépenses de Rémunérations	Crédits de paiement	19 840	19 798	-42	99,79
Dépenses de gestion	Crédits de paiement	3 821	3 829	8	100,21
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	833	784	-49	94,12
	Crédits de paiement	833	784	-49	94,12
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	4 170	1 952	-2 218	46,81
	Crédits de paiement	2 987	2 433	-554	81,45
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
TOTAL	Crédits d'engagement	28 664	26 363	-2 301	91,97
	Crédits de paiement	27 481	26 844	-637	97,68

(*) Hors ressources propres des établissements

✓ **Selon les sous programmes et les activités (Crédits de paiement)**

L'ensemble des dépenses du programme Pilotage et appui pour l'année 2021 figure dans le **SEUL** sous-programme (pilotage, soutien et appui) et répartis selon les deux activités suivantes :

✓ **Activité 1 : pilotage et suivi des activités de la mission** : 3 375 mille Dinars (12.57 % de l'ensemble des prévisions du programme et un taux de réalisation des dépenses de l'activité de l'ordre de 110.26%)

✓ **Activité 2 : gestion des ressources humaines, financières, prestation des services et logistiques** 23 469 Mille Dinars (87.43 % de l'ensemble des prévisions du programme et un taux de réalisation des dépenses de l'activité de l'ordre de 96.11 %)

**Tableau 8 : Exécution du budget du programme « Pilotage et appui »
pour l'année 2021 par rapport aux prévisions**

Répartition par sous-programmes et activités (Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Sous Programmes	Activités	Prévisions 2021 (L. F Compl) (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
SOUS PROGRAMME N° 9.1 Pilotage, Soutien et Appui	Activité 1 Supervision et suivi des activités de la mission	3 061	3 375	314	110,26
	Activité 2 Gestion des ressources humaines et affaires financières et prestation de service et de logistiques	24 420	23 469	-951	96,11
TOTAL GENERAL		27 481	26 844	-637	97,68

(*) Hors ressources propres des établissements

L'ensemble des crédits alloués pour le Programme « Pilotage et Appui » pour l'année 2021 a atteint 27,481 Millions de Dinars dont 2 millions de dinars sont des crédits complémentaires pour la rubrique rémunération publique, ainsi durant la même année, le fond de délimitation des réserves foncières a été détaché au programme « Protection du Patrimoine de l'Etat »

De plus, les crédits dépensés pour la première activité ont dépassé les crédits alloués, et cela est dû aux virements réalisés dans le programme.